

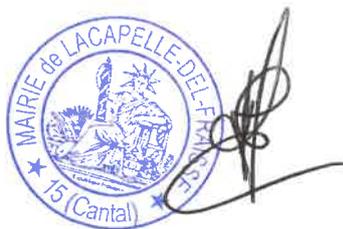
**AVIS DE CONSTATATION D'ABANDON D'UNE CONCESSION
AU CIMETIÈRE COMMUNAL**

Le Maire de la commune de **LACAPELLE DEL FRAISSE** porte à la connaissance des descendants ou ayants-droits de **M. CALDEYROUX Victor**

A qui une concession perpétuelle avait été délivrée dans le cimetière communal, par acte du 28/02/1921 que par application de l'article L. 2223-17 du code général des collectivités territoriales il sera procédé au cimetière, le 20/08/2024 à 11h00, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Il les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire.

Fait à Lacapelle Del Fraisse, le 19/07/2024
Le Maire, André VAURS



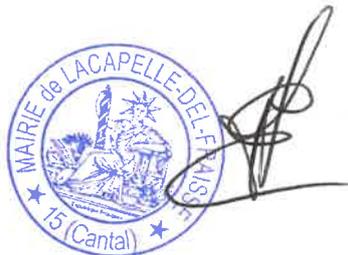
**AVIS DE CONSTATATION D'ABANDON D'UNE CONCESSION
AU CIMETIÈRE COMMUNAL**

Le Maire de la commune de **LACAPELLE DEL FRAISSE** porte à la connaissance des descendants ou ayants-droits de **M. CONSTANT François**

A qui une concession perpétuelle avait été délivrée dans le cimetière communal, par acte du 11/11/1918 que par application de l'article L. 2223-17 du code général des collectivités territoriales il sera procédé au cimetière, le 20/08/2024 à 11h00, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Il les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire.

Fait à Lacapelle Del Fraisse, Le 19/07/2024
Le Maire, André VAURS



**AVIS DE CONSTATATION D'ABANDON D'UNE CONCESSION
AU CIMETIÈRE COMMUNAL**

Le Maire de la commune de **LACAPELLE DEL FRAISSE** porte à la connaissance des descendants ou ayants-droits de Mme SENEZERGUES Marie

A qui une concession perpétuelle avait été délivrée dans le cimetière communal, par acte du 02/05/1921 que par application de l'article L. 2223-17 du code général des collectivités territoriales il sera procédé au cimetière, 20/08/2024 à 11h00, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Il les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire.

Fait à Lacapelle Del Fraisse, le 19/07/2024
Le Maire, André VAURS



**AVIS DE CONSTATATION D'ABANDON D'UNE CONCESSION
AU CIMETIÈRE COMMUNAL**

Le Maire de la commune de **LACAPELLE DEL FRAISSE** porte à la connaissance des descendants ou ayants-droits de **M. GRIOLET Justin**

A qui une concession perpétuelle avait été délivrée dans le cimetière communal, par acte du 29/10/1922 que par application de l'article L. 2223-17 du code général des collectivités territoriales il sera procédé au cimetière, le 20/08/2024 à 11h00, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Il les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire.

Fait à Lacapelle Del Fraise, le 19/07/2024
Le Maire, André VAURS



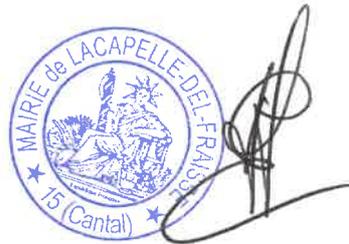
**AVIS DE CONSTATATION D'ABANDON D'UNE CONCESSION
AU CIMETIÈRE COMMUNAL**

Le Maire de la commune de **LACAPELLE DEL FRAISSE** porte à la connaissance des descendants ou ayants-droits de **Mme GARD Jeanne**

A qui une concession perpétuelle avait été délivrée dans le cimetière communal, par acte du 12/12/1924 que par application de l'article L. 2223-17 du code général des collectivités territoriales il sera procédé au cimetière, 20/08/2024 à 11h00, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Il les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire.

Fait à Lacapelle Del Fraise, le 19/07/2024
Le Maire, André VAURS



MAIRIE de LACAPELLE-DEL-FRAISSE
15 (Cantal)

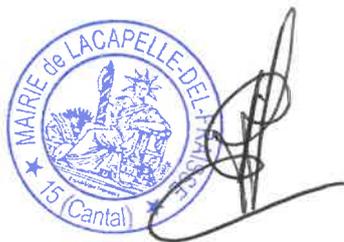
**AVIS DE CONSTATATION D'ABANDON D'UNE CONCESSION
AU CIMETIÈRE COMMUNAL**

Le Maire de la commune de **LACAPELLE DEL FRAISSE** porte à la connaissance des descendants ou ayants-droits de **M. DELPUECH Etienne**

A qui une concession perpétuelle avait été délivrée dans le cimetière communal, par acte du 27/10/1925 que par application de l'article L. 2223-17 du code général des collectivités territoriales il sera procédé au cimetière, 20/08/2024 à 11h00, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Il les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire.

Fait à Lacapelle Del Fraise, le 19/07/2024
Le Maire, André VAURS



MAIRIE de LACAPELLE-DEL-FRAISSE
15 (Cantal)

**AVIS DE CONSTATATION D'ABANDON D'UNE CONCESSION
AU CIMETIÈRE COMMUNAL**

Le Maire de la commune de **LACAPELLE DEL FRAISSE** porte à la connaissance des descendants ou ayants-droits de **M. CHATEAU Baptiste et Mme LACOSTE Marie**

De leur vivant demeurant Place d'Aurinque - Aurillac

A qui une concession perpétuelle avait été délivrée dans le cimetière communal, par acte du 07/04/1938 que par application de l'article L. 2223-17 du code général des collectivités territoriales il sera procédé au cimetière, 20/08/2024 à 11h00, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Il les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire.

Fait à Lacapelle Del Fraisse, le 19/07/2024
Le Maire, André VAURS



**AVIS DE CONSTATATION D'ABANDON D'UNE CONCESSION
AU CIMETIÈRE COMMUNAL**

Le Maire de la commune de **LACAPELLE DEL FRAISSE** porte à la connaissance des descendants ou ayants-droits de **M. SÉMÉTEY Etienne**

En son vivant demeurant à Montarnal – Lacapelle Del Fraise

A qui une concession perpétuelle avait été délivrée dans le cimetière communal, par acte du 07/04/1938 que par application de l'article L. 2223-17 du code général des collectivités territoriales il sera procédé au cimetière, 20/08/2024 à 11h00, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Il les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire.

Fait à Lacapelle Del Fraise, le 19/07/2024
Le Maire, André VAURS



**AVIS DE CONSTATATION D'ABANDON D'UNE CONCESSION
AU CIMETIÈRE COMMUNAL**

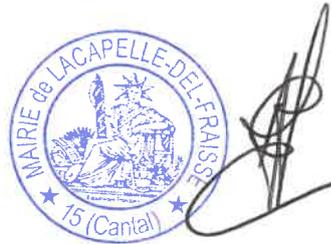
Le Maire de la commune de **LACAPELLE DEL FRAISSE** porte à la connaissance des descendants ou ayants-droits de **M. LACOSTE Joseph**

En son vivant demeurant au Peyrou – 15120 Lacapelle Del Fraise

A qui une concession perpétuelle avait été délivrée dans le cimetière communal, par acte du 02/05/1938 que par application de l'article L. 2223-17 du code général des collectivités territoriales il sera procédé au cimetière, 20/08/2024 à 11h00, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Il les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire.

Fait à Lacapelle Del Fraise, le 19/07/2024
Le Maire, André VAURS



**AVIS DE CONSTATATION D'ABANDON D'UNE CONCESSION
AU CIMETIÈRE COMMUNAL**

Le Maire de la commune de **LACAPELLE DEL FRAISSE** porte à la connaissance des descendants ou ayants-droits de **M. CHATEAU Baptiste**

A qui une concession perpétuelle avait été délivrée dans le cimetière communal, par acte du 11/11/1938 que par application de l'article L. 2223-17 du code général des collectivités territoriales il sera procédé au cimetière, 20/08/2024 à 11h00, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Il les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire.

Fait à Lacapelle Del Fraise, le 19/07/2024
Le Maire, André VAURS



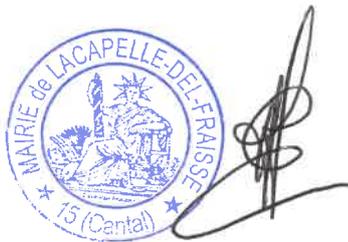
**AVIS DE CONSTATATION D'ABANDON D'UNE CONCESSION
AU CIMETIÈRE COMMUNAL**

Le Maire de la commune de **LACAPELLE DEL FRAISSE** porte à la connaissance des descendants ou ayants-droits de **Mme CHABRET Augustine**

A qui une concession perpétuelle avait été délivrée dans le cimetière communal, par acte du 16/01/1946 que par application de l'article L. 2223-17 du code général des collectivités territoriales il sera procédé au cimetière, 20/08/2024 à 11h00, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Il les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire.

Fait à Lacapelle Del Fraise, le 19/07/2024
Le Maire, André VAURS



**AVIS DE CONSTATATION D'ABANDON D'UNE CONCESSION
AU CIMETIÈRE COMMUNAL**

Le Maire de la commune de **LACAPELLE DEL FRAISSE** porte à la connaissance des descendants ou ayants-droits de **M. COMBOURIEU Antoine et Mme LATOUR Marie son épouse**

A qui une concession perpétuelle avait été délivrée dans le cimetière communal, par acte du **INCONNU** que par application de l'article L. 2223-17 du code général des collectivités territoriales il sera procédé au cimetière, 20/08/2024 à 11h00, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Il les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire.

Fait à Lacapelle Del Fraise, le 19/07/2024
Le Maire, André VAURS



MAIRIE de LACAPELLE-DEL-FRAISSE
15 (Cantal)

**AVIS DE CONSTATATION D'ABANDON D'UNE CONCESSION
AU CIMETIÈRE COMMUNAL**

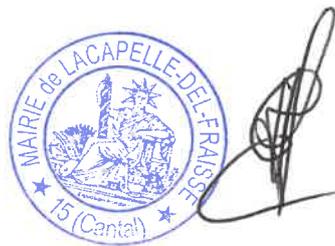
Le Maire de la commune de **LACAPELLE DEL FRAISSE** porte à la connaissance des descendants ou ayants-droits de **Mme BAUD**

En son vivant demeurant 65 bis boulevard Ney à Paris 18e

A qui une concession perpétuelle avait été délivrée dans le cimetière communal, par acte du 07/02/1962 que par application de l'article L. 2223-17 du code général des collectivités territoriales il sera procédé au cimetière, 20/08/2024 à 11h00, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Il les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire.

Fait à Lacapelle Del Fraisse, le 19/07/2024
Le Maire, André VAURS



**AVIS DE CONSTATATION D'ABANDON D'UNE CONCESSION
AU CIMETIÈRE COMMUNAL**

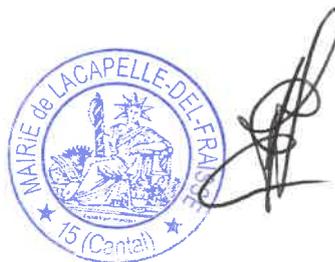
Le Maire de la commune de **LACAPELLE DEL FRAISSE** porte à la connaissance des descendants ou ayants-droits de **Mme CHAUSY Justine**

En son vivant demeurant au Sériès – Lacapelle Del Fraise

A qui une concession perpétuelle avait été délivrée dans le cimetière communal, par acte du 30/06/1965 que par application de l'article L. 2223-17 du code général des collectivités territoriales il sera procédé au cimetière, 20/08/2024 à 11h00, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Il les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire.

Fait à Lacapelle Del Fraise, le 19/07/2024
Le Maire, André VAURS



**AVIS DE CONSTATATION D'ABANDON D'UNE CONCESSION
AU CIMETIÈRE COMMUNAL**

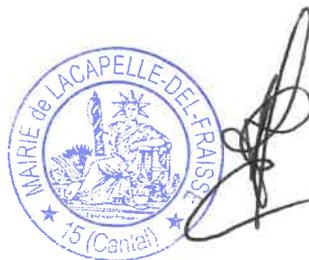
Le Maire de la commune de **LACAPELLE DEL FRAISSE** porte à la connaissance des descendants ou ayants-droits de **M. MALVEZIN Firmin**

En son vivant demeurant au Garric – Lacapelle Del Fraise

A qui une concession perpétuelle avait été délivrée dans le cimetière communal, par acte du 04/12/1972 que par application de l'article L. 2223-17 du code général des collectivités territoriales il sera procédé au cimetière, 20/08/2024 à 11h00, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Il les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire.

Fait à Lacapelle Del Fraise, le 19/07/2024
Le Maire, André VAURS



**AVIS DE CONSTATATION D'ABANDON D'UNE CONCESSION
AU CIMETIÈRE COMMUNAL**

Le Maire de la commune de **LACAPELLE DEL FRAISSE** porte à la connaissance des descendants ou ayants-droits de **M. AYMARD Louis**

En son vivant demeurant à Lafeuillade en Vézie

A qui une concession perpétuelle avait été délivrée dans le cimetière communal, par acte du 02/11/1918 que par application de l'article L. 2223-17 du code général des collectivités territoriales il sera procédé au cimetière, le 20/08/2024 à 11h00, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Il les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire.

Fait à Lacapelle Del Fraise, 19/07/2024
Le Maire, André VAURS

